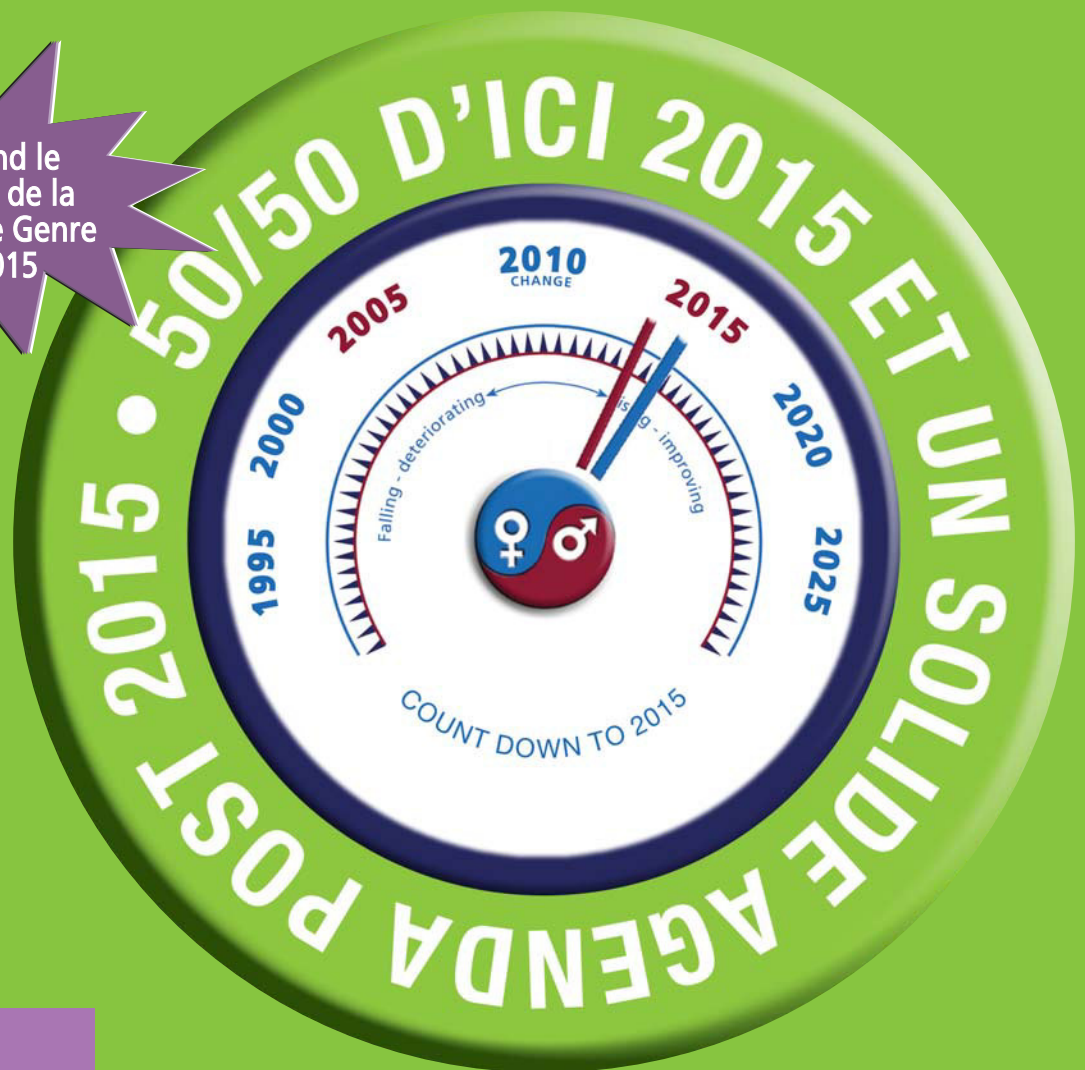


DE LA SADC SUR LE GENRE ET LE DEVELOPPEMENT **2014**

BAROMETRE MADAGASCAR

Comprend le
Protocole de la
SADC sur le Genre
post 2015



Auteurs: Ravaozanany Noro,
Rakotoarindrasata Mina,
Randrianasolorivo Jean de Dieu,
Rasendrasoa Lalamanga



Partenaires de l'Alliance

Coordonnateur

Gender Links

Droits constitutionnels et légaux

Women in Law Southern Africa (WLSA)

Gouvernance

Women in Politics Support Unit (WiPSU)

Santé, VIH/SIDA

Southern Africa HIV and AIDS Information Dissemination Service (SA/AIDS)

Le travail des pourvoyeurs de soins

Voluntary Services Overseas-Regional Aids Initiative South Africa

Justice économique

Zimbabwe Women's Resource Centre and Network (ZWRNCN)

Paix et sécurité

Institute of Security Studies (ISS)

Angola

Platforma da Mulheres Accao (PMA)

Botswana

Botswana Council of NGO's (BOCONGO)

RDC

Union Congolaise des Femmes des Médias (UCOFEM)

Lesotho

Women in Law Southern Africa (WLSA - Lesotho)

Madagascar

Fédération pour la Promotion Féminine et Enfantine (FPFE)

NGO Gender Coordination Network

Maurice

Media Watch Organisation (MWO)

Mozambique

Forum Mulher

Namibie

Namibia Non Governmental Organisations Forum (NANGOF)

Seychelles

GEMPLUS

Swaziland

Swaziland Action Group Against Abuse

Tanzanie

Coordinating Assembly of NGOs Tanzania Gender Networking Programme (TGNP)

Zambie

Women in Law Southern Africa (WLSA) - Zambia

Zimbabwe

Women's Coalition

Organisations confessionnelles

Fellowship of Christian Councils in Southern Africa (FOCCISA)

Groupes d'hommes

Sonke Gender Justice

La vision de la *Southern African Gender Protocol Alliance* est celle d'une région où il y a la parité hommes-femmes dans tous les domaines. L'Alliance fait la promotion et encourage l'avènement de l'égalité du genre et de l'équité à travers des actions de lobbying et des plaidoyers pour que les 28 dispositions du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement soient atteints d'ici 2015. *Gender Links* coordonne le travail de l'Alliance.

© Baromètre 2014 de la SADC sur le Genre et le Développement – Madagascar

Gender Links
9 Derrick Avenue
Cyrildene, 2198

Johannesburg, Afrique du Sud

Téléphone: 27 (11) 622 2877

Télécopie: 27 (11) 622 4732

Adresse mél: alliance@genderlinks.org.za

Site Internet: www.genderlinks.org.za

www.sadcgenderprotocol.org

Auteurs: Ravaozanany Noro, Rakotoarindrasata Mina, Randrianasolorivo Jean de Dieu, Rasendrasoa Lalamanga
Design/mise en page: Debi Lee

Là où ce n'est pas spécifié, les tableaux et chiffres sont de Gender Links.

Parrain: UKAid, EU, NCA

Table des matières

PREFACE		2
LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES		3
LISTE DES ABREVIATIONS		4
REMERCIEMENTS		6
RESUME EXECUTIF		7
CONTEXTE PAYS		12
CHAPITRE 1	DROITS CONSTITUTIONNELS ET LEGAUX <i>Articles 4-11</i>	17
CHAPITRE 2	GOUVERNANCE <i>Articles 12-13</i>	37
CHAPITRE 3	EDUCATION ET FORMATION <i>Article 14</i>	59
CHAPITRE 4	RESSOURCES PRODUCTIVES, EMPLOI ET AUTONOMISATION ECONOMIQUE <i>Articles 15-19</i>	81
CHAPITRE 5	VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE <i>Articles 20-25</i>	105
CHAPITRE 6	SANTE <i>Article 26</i>	125
CHAPITRE 7	VIH/SIDA <i>Article 27</i>	137
CHAPITRE 8	MAINTIEN DE LA PAIX ET RESOLUTION DE CONFLITS <i>Article 28</i>	155
CHAPITRE 9	MEDIAS, INFORMATION et COMMUNICATION <i>Articles 29-31</i>	167
CHAPITRE 10	APPLICATION <i>Articles 32-36</i>	183
CHAPITRE 11	GENRE ET CHANGEMENT CLIMATIQUE	193

Preface



Madame REALY
Onitiana
Voahariniaina.

En signant en 2008 le Protocole de la Communauté de Développement d'Afrique Australe sur le Genre et le Développement (PSG), à l'instar des 14 autres pays de la SADC, Madagascar a adhéré aux 28 objectifs qui y sont fixés pour 2015 - et qui en font un outil unique pour réaliser nos engagements pris au niveau international pour l'égalité femmes-hommes. Le cours de notre histoire a ralenti la pleine application de cette égalité. Avec les débats mondiaux sur l'après 2015 et à la veille de la rencontre mondiale sur « Beijing plus 20 », le contexte nous offre aujourd'hui l'opportunité de nous tourner vers le futur et de revoir notre agenda, pour faire des droits humains une réalité des femmes et des hommes malgaches.

En cela, le *Baromètre du PSG 2014* est stratégique. Il aborde les droits constitutionnels et légaux, la gouvernance, l'éducation et la formation, l'économie, la violence basée sur le genre, la santé, le VIH/SIDA, le maintien de la paix et la résolution des conflits, les médias ainsi que le changement climatique. Dans une perspective de genre, il valorise la portée de nos efforts et les progrès accomplis dans ces domaines. Il met le doigt sur les défis auxquels nous sommes confrontés afin de parvenir au développement du pays pour un « meilleur être » de sa population. Et surtout, il nous projette vers le « PSG après 2015 » tout en fournissant des recommandations de mise en oeuvre.

Le Ministère de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme que j'ai l'honneur de diriger, contribuera de par sa mission, à éliminer les pratiques affectant négativement

les droits fondamentaux des femmes et des hommes ainsi qu'à réduire les obstacles à l'égalité participation des deux sexes dans la vie citoyenne et politique. Dans la même optique, il contribuera à appuyer les initiatives promouvant l'accès à des services de santé de qualité et l'autonomisation économique des femmes ainsi que la réduction des niveaux actuels de la violence basée sur le genre. La mise en place de politiques, programmes et stratégies qui couvriront ces aspects fera partie de la réponse à ces questions.

Puisse ce document inspirer tous les acteurs de développement dans tous les secteurs pour que, dans nos familles et nos communautés, dès leur jeune âge, filles et garçons aient accès aux mêmes opportunités d'éducation et de protection contre toute forme d'abus. Qu'une fois à l'âge adulte, que les jeunes des deux sexes aient des chances égales d'accès aux ressources productives et aux bénéfiques qui en découlent. Enfin, qu'à tous les niveaux, les citoyens et les citoyennes puissent équitablement participer au processus de prise de décision concernant la vie de leur *Fokontany*, de leur commune, de leur région voire de notre nation, pour une véritable démocratie dans le pays.



Onitiana Voahariniaina REALY

Onitiana Realy
Ministre de la Population, de la Protection Sociale et de la Promotion de la Femme

Tableaux

Graphiques

Chapitre 1	
Tableau 1.1: Tableau de tendances - Droits Constitutionnels et Légaux	18
Tableau 1.2: Analyse des dispositions sur l'égalité du genre dans les Constitutions	21
Tableau 1.3: Loi sur le mariage et la famille	27
Tableau 1.4: Droits constitutionnels et légaux post 2015	32
Chapitre 2	
Tableau 2.1: Tableau des tendances - gouvernance	38
Tableau 2.2: Dispositions du Protocole de la SADC sur la gouvernance	40
Tableau 2.3: Les femmes dans les Parlements dans la SADC en 2013 et projections pour 2015	42
Tableau 2.4: Les femmes dans les collectivités locales en 2014 et projections pour 2015	44
Tableau 2.5: Les femmes et les hommes dans les collectivités territoriales à Madagascar	46
Tableau 2.6: Les femmes et les hommes maires et chefs de Fokontany	46
Tableau 2.7: Représentation des femmes et des hommes dans les postes clés des structures des partis	47
Tableau 2.8: Les partis politiques et les quotas dans les pays de la SADC	48
Tableau 2.9: La participation politique de la femme, systèmes électoraux et quotas dans les pays de la SADC	49
Tableau 2.10: Représentation des femmes, les quotas et les systèmes électoraux dans les pays de la SADC	49
Tableau 2.11: Accroître la participation des femmes dans le secteur public	54
Tableau 2.12: Gouvernance post 2015	55
Chapitre 3	
Tableau 3.1: Tableau de tendances - Education	60
Tableau 3.2: Dépenses publiques dans le secteur éducatif	63
Tableau 3.3: Accès et scolarisation dans l'enseignement	63
Tableau 3.4: L'accès et l'insertion dans le secteur éducatif	64
Tableau 3.5: Evolution du taux net de scolarisation	67
Tableau 3.6: Taux de réussite par pays	70
Tableau 3.7: Taux de réussite à Madagascar	70
Tableau 3.8: Représentation des femmes dans la profession d'enseignante	72
Tableau 3.9: Statistiques sur l'administration scolaire décomposées par genre	73
Tableau 3.10: Education et formation après 2015	78
Chapitre 4	
Tableau 4.1: Tableau des tendances - Ressources productives et emploi, renforcement de capacités économiques	82
Tableau 4.2: La croissance économique et les indicateurs de genre	85
Tableau 4.3: Les femmes et les hommes dans les instances de décision économique - Madagascar	88
Tableau 4.4: Secteur privé et corps paraétatiques	89
Tableau 4.5: Les femmes en tant que propriétaires de différents types de biens fonciers	94
Tableau 4.6: Les femmes et les hommes dans l'emploi	95
Tableau 4.7: Travailleurs victimes du chômage conjoncturel selon le sexe	96
Tableau 4.8: Travailleurs licenciés selon le sexe par secteur d'activité	97
Tableau 4.9: Répartition des femmes et des hommes par secteur d'activité	97
Tableau 4.10: Secteur privé et secteur public	98
Tableau 4.11: Conditions d'emploi	99
Tableau 4.12: Objectifs et indicateurs proposés pour la justice économique	101
Chapitre 5	
Tableau 5.1: Tendances - Violence Basée sur le Genre (VBG)	106
Tableau 5.2: Statut légal du viol conjugal dans la SADC	109
Tableau 5.3: Statistiques sur la violence basée sur le genre: cas de viols rapportés (2010-2014)	110
Tableau 5.4: Réaction et soutien	111
Tableau 5.5: Objectifs et indicateurs proposés pour la justice économique	118
Chapitre 6	
Tableau 6.1: Tableau des tendances - Santé	126
Tableau 6.2: Principaux indicateurs de santé, de santé sexuelle et reproductive	128
Tableau 6.3: Santé sexuelle et reproductive après 2015	133
Chapitre 7	
Tableau 7.1: Tableau des tendances - VIH/Sida	138
Tableau 7.2: Indicateurs clés du genre et du VIH/SIDA	142
Tableau 7.3: Le VIH/SIDA après 2015	152
Chapitre 8	
Tableau 8.1: Paix et sécurité post 2015 - article 28	156
Tableau 8.2: Représentation des femmes dans les services correctionnels	159
Tableau 8.3: Représentation des femmes dans le secteur de la sécurité	160
Tableau 8.4: Maintien de la paix et résolution des conflits après 2015	164
Chapitre 9	
Tableau 9.1: Tableau des tendances - Progres par rapport aux objectifs	168
Tableau 9.2: Résumé des indicateurs-clés du genre dans les établissements d'enseignement supérieur selon la recherche GIME	172
Tableau 9.3: Médias, Information et Communication après 2015	180
Chapitre 10	
Tableau 10.1: Application après 2015	190
Chapitre 11	
Tableau 11.1: Les changements dans les modèles climatiques de l'Afrique australe	196
Tableau 11.2: Dimension du genre dans le changement climatique	198
Tableau 11.3: Représentation des femmes et des hommes à des postes de décisions dans les secteurs de l'environnement	202
Tableau 11.4: Représentation des femmes et des hommes à des postes de décisions dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture à Madagascar	203
Graphique I: Scores SGDI par pays 2011-2014	7
Graphique II: Scores des citoyens 2011-2014	8
Chapitre 1	
Graphique 1.1: Perceptions des femmes et des hommes sur les droits constitutionnels et légaux	18
Chapitre 2	
Graphique 2.1: Comparaison entre le SGDI et la CSC pour le secteur gouvernance	39
Graphique 2.2: Perceptions des femmes et des hommes sur la gouvernance	39
Graphique 2.3: Les femmes dans les prises de décisions politiques dans la SADC entre 2005-2014	41
Graphique 2.4: Les femmes au Parlement, au gouvernement et au sein des collectivités locales en 2014	41
Graphique 2.5: Les femmes au Parlement de la SADC: 2005-2014	43
Graphique 2.6: Les femmes dans les collectivités locales dans les pays de la SADC 2005-2014	44
Graphique 2.7: Pourcentage d'hommes et de femmes dans les collectivités locales	45
Graphique 2.8: Les femmes au sein des gouvernements dans les pays de la SADC : 2009 - 2014	52
Graphique 2.9: Les femmes et les hommes dans la Fonction publique dans la région de la SADC	53
Chapitre 3	
Graphique 3.1: Comparaison entre les SGDI et CSC dans le secteur éducation	61
Graphique 3.2: Niveaux d'alphabétisation des femmes et des hommes	65
Graphique 3.3: Pourcentage de filles et de garçons à l'école primaire	66
Graphique 3.4: Pourcentages de filles et de garçons dans les écoles secondaires	68
Graphique 3.5: Pourcentages de femmes et d'hommes dans les études supérieures	69
Graphique 3.6: Pourcentages de femmes et d'hommes dans les facultés des lettres et des sciences humaines et sociales	74
Graphique 3.7: Pourcentages de femmes et d'hommes dans les facultés de droit	74
Graphique 3.8: Pourcentages de femmes et d'hommes dans les facultés de sciences	75
Chapitre 4	
Graphique 4.1: Comparaison entre les SGDI et CSC pour le secteur de l'emploi et des ressources économiques	83
Graphique 4.2: SGDI et la comparaison CSC dans l'économie au cours des années, Madagascar	83
Graphique 4.3: Les femmes et les perceptions des hommes sur le secteur économique	83
Graphique 4.4: Les femmes dans la prise de décision économique en 2014	87
Graphique 4.5: Les femmes et les hommes dans la prise de décision dans l'économie de la SADC	87
Graphique 4.6: Taux de chômage selon le sexe et selon les tranches d'âge	96
Chapitre 5	
Graphique 5.1: Score de la CSC sur la Violence Basée sur le Genre dans la région de la SADC	108
Graphique 5.2: Les types de violence subis par les femmes au cours des douze derniers mois à Madagascar	109
Chapitre 6	
Graphique 6.1: Comparaison des SGDI pour la santé 2011-2014	127
Graphique 6.2: Comparaison des scores entre les SGDI et les CSC pour la santé	127
Chapitre 7	
Graphique 7.1: Les scores SGDI sur le VIH/SIDA entre 2011 et 2014	138
Graphique 7.2: Scores comparatifs SGDI et CSC pour le VIH et le SIDA	139
Graphique 7.3: Perceptions des femmes et des hommes sur le VIH/SIDA	139
Graphique 7.4: Pourcentages d'hommes et de femmes vivant avec le VIH dans la région	144
Graphique 7.5: Etendue des connaissances détaillées sur le VIH et le Sida	145
Graphique 7.6: Pourcentage de femmes enceintes vivant avec le VIH sous PTME	147
Graphique 7.7: Pourcentages des PVVIH qui reçoivent des ARV	148
Chapitre 8	
Graphique 8.1: Perception des femmes et des hommes sur la consolidation de la paix et la résolution des conflits	157
Graphique 8.2: Pourcentage de femmes dans le secteur de la défense	158
Graphique 8.3: La représentation des femmes dans les forces de police de la SADC	158
Graphique 8.4: Les femmes en maintien de la paix de 2011 à 2013	159
Graphique 8.5: Pourcentages de femmes et d'hommes dans les forces de police de Madagascar	160
Chapitre 9	
Graphique 9.1: Comparaison entre les SGDI et CSC pour les médias de la SADC	169
Graphique 9.2: SGDI des médias de la région entre 2011 et 2014	170
Graphique 9.3: Perceptions des femmes et des hommes quant aux médias dans la SADC	170
Graphique 9.4: Progres dans les entreprises de presse - scores par pays	175
Graphique 9.5 : Les femmes comme sources d'information entre 2003 et 2014	176
Graphique 9.6: Sources féminines dans la SADC en 2013-2014	176
Chapitre 11	
Graphique 11.1: La participation des femmes aux Conférences des Parties (COP)	199
Graphique 11.2: Proportion de femmes et d'hommes dans les secteurs de l'environnement et du développement durable dans les pays de la SADC	203
ANNEXE A: Notes de reference sur le genre et les indices lies	214
BIBLIOGRAPHIE	219

Liste des abréviations

ACAT	Action Chrétienne pour l'Abolition de la Torture Académie Militaire	EDS	Enquête Démographique et de la Santé
ACMIL	Appui au Renforcement des Organisations	EFOI-Mada	Entreprendre au Féminin Océan Indien à Madagascar
AROPA	Professionnelles et aux services Agricoles	ENSOMAD	Enquête Nationale sur le Suivides Objectifs du Millénaire pourle développement à Madagascar
ARV	Antirétroviral	EISA	Electoral Institute for the Sustainability of Democracy in Africa
ASAMA	Action Scolaire d'Appoint pour Malgaches Adolescents	ENMG	Ecole Nationale des Magistrats et des Greffes
ASE	Abus Sexuel d'Enfant	EPM	Enquête Périodique auprès des Ménages
BIT	Bureau International du Travail	EPP	Ecole Primaire Publique
CAE	Crédit Avec Éducation	EPT	Education pour Tous
CARMMA	Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle	FAWE	Forum des Educatrices Africaines
CC	Changement Climatique	FES	Friedrich Ebert Stiftung
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique	FID	Fonds d'Intervention pour le Développement
CDI	Consommateurs des drogues injectables	FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
CECJ	Centre d'Ecoute et de Conseil Juridique	FPFE	Fédération pour la Promotion des Femmes et des Enfants
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination A l'égard des Femmes	FPOI	Femmes en Politique de l'Océan Indien
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante	FRAM	Association des Parents d'Elèves
CENI-T	Commission Electorale Nationale Indépendante de la Transition	GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
CER	Communautés économiques régionales	GMBS	Gender and Media Baseline Study
CMMV	Circoncision Médicale Masculine Volontaire	GMPS	Gender and Media Progress Study
CNFM	Conseil National des Femmes de Madagascar	HCC	Haute Cour Constitutionnelle
CNIDH	Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme	HCDH	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
CNLS	Comité National de Contrôle du VIH/SIDA	HSH	Hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes
CNMF	Coordination Nationale de la Microfinance	IDEP	Institut Africain de Développement Economique et de Planification
COI	Commission de l'Océan Indien	IDISA	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
CREAM	Centre de recherches, d'études et d'appui à l'analyse économique à Madagascar	INSTAT	Institut National des Statistiques
CRM	Conseil de Réconciliation Malagasy	IRD	Institut de Recherches pour le Développement
CPG	Carte de Progrès du Genre	IST	Infection Sexuellement Transmissible
CSC	Carte de Score des Citoyens	ISOFS	International Society of Fistula Surgeons
CSG	Carte de Score du Genre	ITBM	International Trade Board of Madagascar
CSO	Organisation de la Société Civile	JORM	Journal Officiel de la République de Madagascar
CT	Congrès de la Transition	MAP	Plan d'Action de Madagascar
CST	Congrès Supérieur de la Transition	ME	Médiateur Communautaire
DAJ	Direction de l'Administration des Juridictions	MEN	Ministère de l'Enseignement national
DDH	Direction des Droits Humains	MEF	Ministère de l'Environnement et des Forêts
DFID	Département pour le Développement International	MENRS	Ministère de l'Enseignement national et des Recherches Scientifiques
DRL	Direction des Réformes Législatives		

MINJUST	Ministère de la justice	REFAMP	Réseau des Femmes Africaines Ministres et Parlementaires
MINPAS	Ministère de la Population et des Affaires sociales	RGPH	Recensement général sur la Population et l'Habitat
MINPOP	Ministère de la Population	RM	République de Madagascar
MINSANPF	Ministère de la Santé et du Planning Familial	RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
MSPF	Ministère de la Santé et du Planning Familial	RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
ODD	Objectifs du Développement Durable	RNPP	Registre National des Partis Politiques
OMC	Organisation Mondiale du Commerce	RP	Représentation Proportionnelle
ONG	Organisation non Gouvernementale	SADC	Communauté de Développement de l'Afrique australe
OSC	Organisation de la Société Civile	SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle français
PAC	Post-abortion care	SE/CNLS	Secrétariat Exécutif du Comité Nationale de Contrôle du VIH/SIDA
PAM	Programme Alimentaire Mondial	SGDI	Indice du Protocole Genre et Développement de la SADC
PANA	Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques	SIDA	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise
PANAGED	Plan d'Action National sur le Genre et le Développement	SIRSA	Système d'information Rurale et de Sécurité Alimentaire
PANEF	Plan d'Action National pour l'Education des Filles	SNFI	Stratégie Nationale de la Finance Inclusive
PARGED	Plan d'Action Régional sur le Genre et le Développement	SR	Santé Reproductive
PEA	Perspectives économiques en Afrique	TBS	Taux Brut de Scolarisation
PEC	Prise En Charge	TDR	Termes de Référence
PEP	Post-Exposure Prophylaxie	TDS	Travailleuse de Sexe
PGE	Politique Générale de l'Etat	TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
PIB	Produit Intérieur Brut	TMC	Transferts Monétaires Conditionnels
PND	Plan National de Développement	TPE	Tribunal Pour Enfant
PNLTP	Plan National de Lutte contre la Traite des Personnes	TPI	Tribunaux de Première Instance
PNPF	Politique Nationale pour la Promotion des Femmes	UE	Union Européenne
PNSE	Programme National de Soutien à l'Emploi	UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement	USAID	Agence des Etats Unies pour Développement International
PRIDS	Plan Régional Indicatif de Développement Stratégique	UTN/GED	Unité Technique Nationale sur le Genre et le Développement
PS	Professionnelles du sexe	VBG	Violence Basée sur le Genre
PSG	Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement	VIH	Virus de l'immunodéficience Humaine
PSRP	Plan Stratégique de Réduction de la Pauvreté	VMLF	Vondrona Miralenta ho an'ny Fampandrosoana (Mouvement promouvant la participation accrue des femmes dans la vie publique et politique)
PSN	Plan Stratégique National sur le VIH/SIDA	WLR	Women's Legal Rights (Droits Légaux des femmes)
PTME	Prévention de la transmission du Virus de la Mère à L'Enfant		
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH		
REDD	Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des forêts		

Remerciements

Depuis l'étude base (*Baseline Survey*) menée à Madagascar en 2009, le Baromètre 2014 est la sixième publication produite annuellement pour suivre les progrès du pays par rapport aux dispositions et objectifs du Protocole de la SADC sur le Genre et Développement.

Noro Ravaozanany de *Focus Development* a procédé à l'actualisation de ce rapport avec la contribution de Mina Rakotoarindrasata, Jean de Dieu Randrianasolorivo, Lalamanga Rasendrasoa, Lova Randriatavy, Randrara Rakomalala et Oméga Razanakoto. Gaby Razafindrakoto et les membres de la Fédération pour la Promotion Féminine et Infantile (FPFE), qui ont conduit le processus d'élaboration de l'agenda du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement post 2015.

Misa Randrianasolo a apporté sa contribution dans le choix et l'insertion des photos dans le rapport, avec l'appui de Zotonantenaina Razanadratefa de Gender Links-Madagascar.

Gender Links, qui coordonne le travail de l'Alliance, a édité le rapport final. Le *Department for International Development* (DFID) du gouvernement britannique finance la réalisation du Baromètre depuis 2009.



Discussion avec la communauté, région sud est, Madagascar 2012.

Photo: Misa Randrianasolo

Résumé exécutif

A un an de l'échéance de 2015, Madagascar a encore un long chemin à faire pour atteindre les objectifs fixés par le Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement (PSG) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Cependant, dans un contexte de crise sociopolitique que le pays connaît depuis six ans, les progrès enregistrés, bien que timides, sont louables. L'avènement d'un nouveau régime démocratiquement élu marque le retour de Madagascar à l'ordre constitutionnel. C'est une opportunité à saisir pour faire avancer le chantier de l'égalité entre les sexes dans le pays, conformément aux instruments internationaux ratifiés et/ou signés.

Au cours des cinq dernières années, le pays n'a pas connu autant de mobilisation de la société civile dans son histoire, en particulier celle engagée dans la défense des droits des femmes, pour influencer et impulser le changement dans ce domaine. L'Alliance pour le Protocole de la SADC sur le Genre et Développement en fait partie. L'organisation locale qui la représente, la Fédération pour la Promotion Féminine et Enfantine (FPFE), fait désormais partie du Conseil National des femmes de Madagascar (CNFM), apportant une nouvelle dimension à la lutte menée en commun. Utilisant les différents instruments internationaux sur l'égalité du genre que le pays a signés et/ou ratifiés (CEDEF, OMD, etc.), la société civile n'a pas été handicapée par le fait que le PSG n'ait pas encore été ratifié. Mais en même temps, elle mène une lutte incessante pour sa ratification.

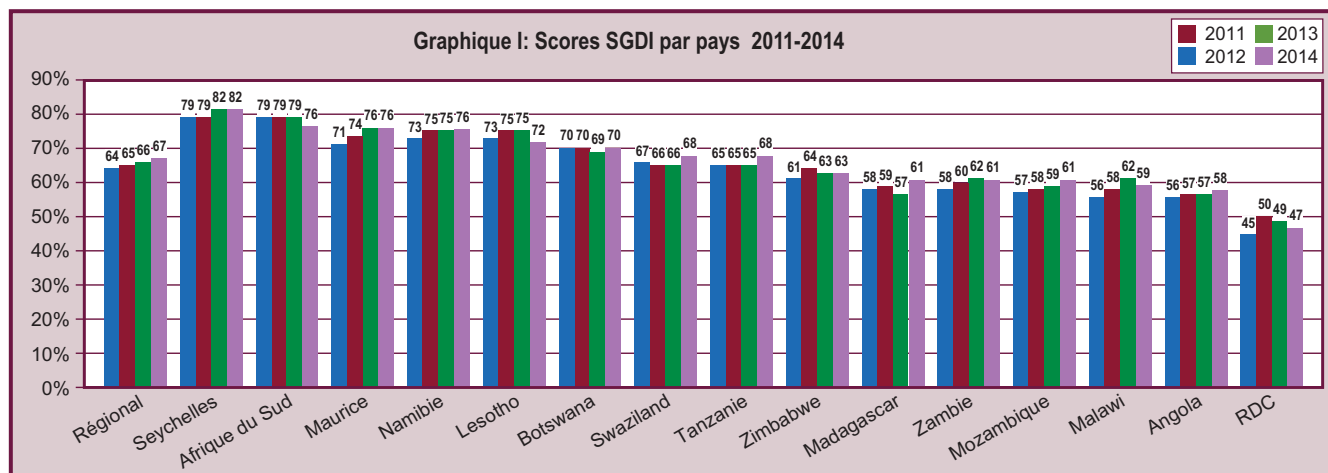
L'Alliance utilise deux indicateurs pour évaluer la performance de chaque pays membre de la SADC par rapport à l'atteinte des 28 objectifs. Le premier est



Atelier d'information sur l'égalité entre les sexes à l'intention des candidats à l'élection présidentielle à l'hôtel Carlton, Madagascar, 2013.
Photo: Razanadratefa Zotonantena

l'Indice de la SADC sur le Genre et le Développement, le SGDI, introduit en 2011 dans le Baromètre. Le second est la Carte de Score des Citoyens, la CSC, utilisée depuis ces quatre dernières années.

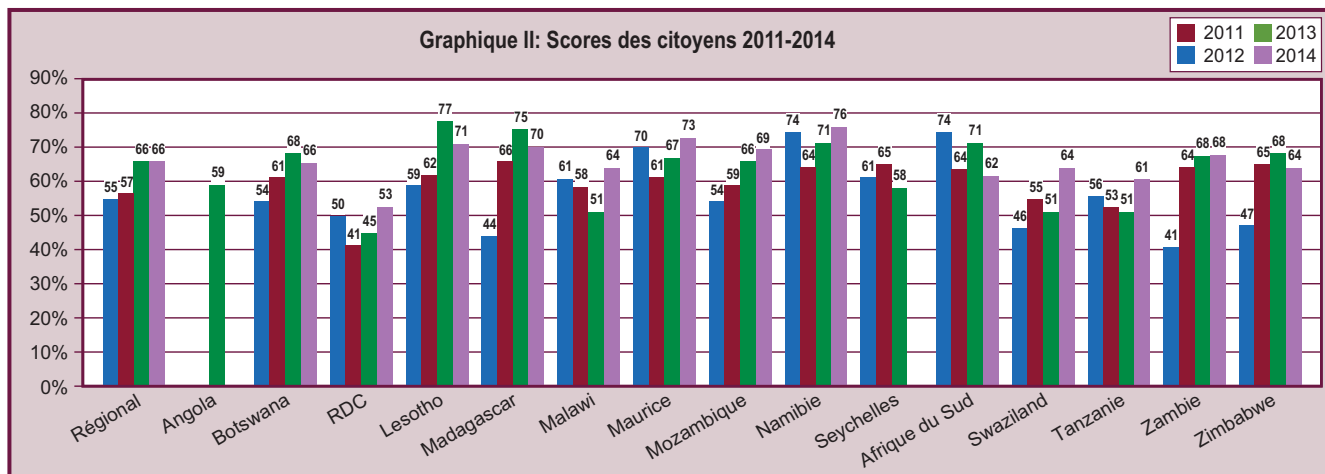
Le SGDI est une mesure empirique basée sur 23 indicateurs dans six domaines : Gouvernance (3 indicateurs), Education (3), Economie (5), Santé Sexuelle et Reproductive (3), VIH/SIDA (3) et Média (6). Pour avoir cet indicateur composite, le même poids a été alloué à chaque catégorie en calculant le score moyen des indicateurs de cette catégorie. Le Tableau I ci-dessous donne un résumé des indicateurs-clés relatifs à la situation des femmes dans les pays membres de la SADC. En annexe A, le rapport fournit dans le détail la manière dont le SGDI a procédé pour se comparer à d'autres indicateurs sur le genre.



Source : Gender Links 2014.

Le graphique I montre qu'entre 2011 et 2014, par rapport à son SGDI, Madagascar affiche une quasi-stagnation, soit 58% surtout entre 2011 et 2013. En 2014, malgré la hausse de trois points de pourcentage (61%), le pays

se trouve dans les six derniers du peloton et reste en-deçà de la moyenne régionale (67%). Les domaines où Madagascar a enregistré les taux les plus faibles sont la gouvernance, la santé et le VIH/SIDA.



Source : Gender Links 2014.

Le graphique II montre en revanche que la CSC donne à Madagascar un score global de 44% en 2011 pour atteindre 70% en 2014, après un pic de 75% en 2013. En 2014, son score, supérieur à la moyenne régionale (66%), le classe parmi les cinq premiers sur les 15 pays de la région.

En matière de droits constitutionnels et légaux, Madagascar bénéficie de dispositions constitutionnelles non discriminatoires. La Constitution de 2010 favorise expressément « l'égal accès et la participation des femmes et des hommes aux emplois publics et aux fonctions dans le domaine de la vie politique, économique et sociale ». Cependant, la législation malgache ne prévoit aucune mesure d'action affirmative, quel que soit le domaine. L'Etat a fait des efforts ces dernières années pour compléter son arsenal juridique

en matière de protection des droits humains. Toutefois, un écart majeur subsiste entre les lois et leur application effective. L'avènement de l'examen du cas de Madagascar auprès des différents organes conventionnels des Nations Unies constitue une opportunité à saisir pour maintenir une pression constante auprès des décideurs politiques malgaches. Ceci afin d'achever le processus de mise en conformité de la législation interne avec les standards internationaux en matière de droits humains. Le Parlement s'érige également comme un partenaire-clé en tant qu'initiateur des lois et contrôleur de leur application. L'importance de relancer le processus de ratification du Protocole de la SADC sur le Genre et le Développement en vue de l'agenda post-2015 est notée. La société civile tient un rôle important dans l'ensemble de ces processus via les actions de plaidoyer qu'elle engage, la rédaction des rapports alternatifs et sa mission de veille par rapport à l'application par le pays des recommandations des organes conventionnels.



Lancement officiel du projet « Femmes et Elections Communales » à l'hôtel Colbert, Madagascar, 2014. Photo: Razanadratefa Zotonantainaina

En matière de gouvernance, entre 2009-2014, les progrès réalisés sont lents et facilement remis en question. La plus grande lacune se réfère à l'absence de mesures administratives ou législatives d'action affirmative pour accélérer l'égal accès et la participation des femmes aux postes décisionnels. La résistance au passage à l'acte réside en l'absence de culture de parité. Il s'ensuit une persistance du faible taux de représentativité des femmes dans les secteurs public et privé. Les bureaux politiques de partis semblent connaître une amélioration. Ceci est induit par la nouvelle loi sur les partis politiques (2012) qui interpelle ces derniers à intégrer l'approche genre et les droits humains dans leurs statuts et/ou leur

manifeste. Tout parti politique a dû renouveler son enregistrement afin de s'y conformer. Cependant, cette loi pêche par l'absence de mesures d'accompagnement et de suivi de l'effectivité des déclarations. Différentes organisations de la société civile se sont activées pour accroître le nombre de candidates aux élections qui ont eu lieu. Le PNUD, l'Union Européenne, l'ambassade de la Norvège, ont appuyé l'application de ces initiatives innovantes et diversifiées. Des résultats tangibles en sont sortis. Entre les deux dernières législatives, les femmes ont doublé à l'Assemblée nationale, passant de 9% en 2007 à 21% en 2013. L'électorat, sensibilisé sur la question, a aussi voté pour le candidat et ce, indépendamment de son sexe: 12% de candidates femmes ont même été élues en tête de liste contre 6% de candidats hommes dans le même cas. Par contre, la sous-représentativité des femmes sur les listes électorales (44%) est restée stagnante avec de grandes disparités entre les régions. La participation des femmes au gouvernement est en baisse en 2014 (19%) alors qu'elle avait atteint un taux légendaire de 27% en 2012. Ceci est le résultat de l'absence de politique de représentation des femmes au sein des instances de prise de décisions.

En matière d'éducation, à l'issue de cinq ans de crise politique, le nombre d'enfants en âge d'être scolarisés au primaire et qui sont hors de l'école est estimé à 1.5 million. On ne dispose pas de données sur le nombre de filles dans cette situation. Autrement, Madagascar a presque atteint la parité pour les niveaux primaire et secondaire. Un des grands défis réside en la rétention scolaire. Jusqu'à l'âge de 14 ans, l'abandon scolaire concerne en majorité les garçons, mais à partir de 15 ans, il concerne surtout les filles, du fait des grossesses précoces notamment. Un autre défi important est la réussite scolaire des enfants des deux sexes. Pour le niveau universitaire, des écarts apparaissent, au détriment des filles (46% d'étudiantes contre 54% d'étudiants). Ils s'accroissent dans les écoles de formation professionnelle: 75% sont de sexe masculin. En 2014, le taux d'alphabétisation demeure en défaveur des femmes (68% pour les femmes contre 75% pour les hommes), en sus du fait qu'il ait connu une régression pour les deux sexes. Un écart est également relevé entre les lois/politiques, généralement pro-genre dans l'éducation, et leur application. Il y a un manque de volonté politique pour lutter contre la survie des stéréotypes en milieu scolaire et une absence de sensibilité au problème de violence à l'école alors que les programmes spécifiques traitant ces questions ont une portée limitée. L'intégration du genre dans l'éducation, comme dans d'autres domaines, continue de souffrir du manque de données désagrégées par sexe.

L'élaboration d'un nouveau Plan National de Développement (PND) à caractère inclusif et durable marque l'année 2014. Celui-ci énonce l'engagement du gouvernement à tenir compte des inégalités structurelles qui entravent la participation des femmes au processus

de développement. Mais en 2014, la participation des femmes à l'élaboration des politiques économiques reste encore très limitée. Sur cette question, Madagascar se situe à la 15ème place parmi les 15 pays de la région. L'absence d'actions affirmatives visant à éliminer de tels déséquilibres marque aussi l'application par le pays de cette composante du PSG. A travail égal, le salaire moyen des femmes reste également inférieur à celui des hommes, avec un écart qui s'est aggravé. Cette faiblesse du salaire féminin est significative, quels que soient la branche, le niveau de qualification et le statut. De plus, des lacunes persistent dans l'application du droit positif. Il coexiste avec le droit coutumier (ex. propriété et héritage fonciers) qui reste non contrôlable. Ceci a des implications sur l'accès aux ressources: par rapport à leurs homologues masculins, les femmes ne bénéficient pas toujours de manière égale aux mêmes opportunités économiques. Elles s'activent majoritairement dans le secteur informel. Le taux d'activité à Madagascar est néanmoins élevé, même s'il masque entre autres le problème de sous-emploi et d'inadéquation du profil à la fonction assumée. De leur côté, les femmes entrepreneurs connaissent une meilleure visibilité et sont en phase de consolidation des acquis en matière de promotion de l'entrepreneuriat féminin. Des initiatives se multiplient pour soutenir l'efficience économique de la femme à travers des appuis matériels, techniques et financiers, outre la mise en place dans des communes de structures de formation, d'information et d'accompagnement des femmes pour les aider à se protéger contre la violence économique. Une bonne pratique qui gagnerait à suivre et répliquée. Enfin, l'uniformisation par décret de l'âge normal du droit à la pension à 60 ans pour les deux sexes (juin 2013) par le Code de Prévoyance sociale (articles 268 et 287) est un acquis important pour les femmes au travail mais ces nouvelles dispositions restent méconnues du public.



Célébration 16 jours d'activisme Commune Andramasina Madagascar 2014.
Photo: Razanadratefa Zotonantenaina

La disponibilité récente de données nationales sur la violence basée sur le genre (VBG) constitue une avancée, bien qu'elles restent à compléter pour pouvoir orienter la stratégie et disposer d'un cadre de suivi et d'évaluation de l'efficacité des actions eu égard aux dispositions du

PSG. Ces données confortent la problématique de l'acceptation de la VBG, y compris par les femmes, avec une hausse du pourcentage de celles qui légitiment la VBG perpétrée par le mari/le partenaire (45% contre 32% en 2008). En matière de réaction et de soutien, plusieurs initiatives datant de 2014 sont à l'actif du pays. Entre autres sur l'adoption d'une loi relative à la lutte contre la traite des êtres humains et d'un Plan National de Lutte contre la Traite des Personnes (PNLTP), ainsi que la disponibilité d'une ébauche de document de stratégie validé, assorti d'un plan d'action, élaboré et validé par la plateforme nationale de lutte contre les VBG. A cela s'ajoute le renforcement du système de prise en charge des victimes de VBG via 20 Centres d'Ecoute et de Conseils Juridiques (CECJ) de MPPSF, outre ceux déjà mis en place par les Organisations de la Société Civile (OSC). L'institutionnalisation des 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes jusqu'aux collectivités décentralisées en fait partie, outre le traitement médiatique de la VBG qui commence à intégrer la dimension du genre, tout en interpellant l'opinion publique à réagir. Néanmoins, la loi du silence persiste toujours même si le recours des victimes aux services semble connaître un accroissement tandis que l'application des lois continue à buter sur l'éparpillement des textes y relatifs et les obstacles financiers au traitement des cas tels que les frais de recherche des auteurs qui sont à la charge des victimes.



Centre de santé de base à Tsaralalana, Madagascar.
Photo: Razanadratafa Zotonantenaina

Dans le domaine de la santé, un décalage subsiste entre le cadre légal, ainsi que les politiques et plans d'action apparemment sensibles aux besoins spécifiques des femmes et leur application. La santé maternelle reste une préoccupation majeure. Le taux de mortalité maternelle élevé est resté quasi stationnaire (478 pour 100 000 naissances vivantes en 2012 contre 498 en 2008). En 2012, une femme sur 43 court le risque de mourir de complications guérissables ou évitables au cours de sa grossesse ou de son accouchement. Il n'y a eu aucun progrès dans le taux des naissances assistées par un personnel qualifié (44%) entre 2008 et 2012. La prévalence de la contraception moderne est légèrement montée mais reste faible (29% en 2008 contre 33% en

2012) alors que le recours à l'avortement clandestin est courant, induit notamment par son illégalité. L'engagement public du Premier ministre en même sur la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle, néonatale et infantile (CARMMA) en 2014 est une réponse à cette problématique. En outre, le ministère de la Santé publique et les Partenaires Techniques et Financiers Madagascar ont recours aux chefs traditionnels pour la promotion de la santé maternelle. La campagne nationale pour l'élimination de la fistule obstétricale continue. Le budget alloué à la santé est toujours inférieur à 10% du budget national (contre les 15% recommandés par la Déclaration d'Abuja). En matière d'accès à l'assainissement, les progrès sont lents (11% en 1990 contre 14% en 2011).

A Madagascar, l'épidémie du VIH est de type concentré. Sa prévalence dans la population générale est inférieure à 1% mais tend à croître (0.13 % en 2003 contre 0.4% en 2013). Elle affecte 14.7% des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes (HSH), 7.1% des consommateurs de drogues injectables (CDI) et 1.3% des professionnelles du sexe (PS). Au niveau des documents officiels, la prise en compte du genre dans les interventions de lutte contre le VIH/Sida telle qu'énoncée dans le Plan Stratégique National pour 2013-2017, est trop globale pour agir directement sur les facteurs de vulnérabilité des femmes et des hommes. Ce qui en réduit l'efficacité. Les taux de femmes et d'hommes qui ont une connaissance étendue du VIH/SIDA demeurent faibles, respectivement 23% et 26%. En 2012, les femmes étaient plus nombreuses à présenter de nouvelles infections (64%) et le sont à un âge significativement plus jeune que les hommes. Par contre, les estimations en 2014 indiquent un taux plus élevé d'hommes parmi les PVVIH (53%) sauf dans la tranche d'âge des 15-24 ans (48%). Dans la région de la SADC, Madagascar a le plus faible taux de couverture des femmes enceintes recevant la PTME (3% en 2014). Et parmi les PVVIH estimées comme ayant besoin d'ARV, seule une infime partie y a accès en 2014 (2%). Enfin, même si la politique de prise en charge des PVVIH prévoit un support étatique à l'endroit des familles, sa concrétisation n'est pas encore effective.

Depuis l'avènement de la crise sociopolitique actuelle, Madagascar a mené différentes actions pour l'application de la Résolution 1325 du Conseil des Nations Unies. De façon prépondérante, ce sont les organisations de la société civile engagées dans la défense des droits des femmes qui s'y activent. Mais beaucoup d'efforts sont encore à fournir pour que Madagascar atteigne les objectifs de 50% de représentation féminine dans le domaine du maintien de la paix et de la résolution des conflits en 2015, et que le secteur de la sécurité soit sensible au genre. Dans les faits, la représentation et la participation des femmes dans le processus de réconciliation nationale malgache sont insuffisantes. On note une ouverture timide de l'école de gendarmerie et militaire aux candidatures féminines. Enfin, les femmes

et les filles sont parmi les premières victimes de l'insécurité sévissant dans le Sud de Madagascar mais la situation est insuffisamment documentée, rendant difficile l'orientation des actions à mener.

Par rapport aux médias, à l'information et à la communication, le Code de la communication fait toujours défaut. Le secteur manque ainsi d'outils de régulation des médias. En matière d'intégration du genre dans le contenu médiatique, Madagascar a fait d'importants progrès en termes de sources féminines, le classant au premier rang régional. Par contre, concernant le genre dans la pratique journalistique, le pays fait moins bien que la région. Ses performances sont inférieures à la moyenne régionale pour le recours à des sources primaires, aux sources multiples et aux sources anonymes. A Madagascar, les femmes en général demeurent plus souvent vues qu'entendues. Sur le genre et la presse, les résultats sont mitigés. On note des progrès concernant les voix des femmes malgaches dans la presse: elles parlent à 23% en 2014 (contre 21% en 2008). Mais en même temps, on observe qu'une masse critique de femmes n'équivaut pas à un plus grand nombre de sources féminines dans les médias. Bien que les femmes journalistes soient à 41% dans les entreprises de presse et que les femmes dans des postes de décision soient à 19%, leurs voix sont entendues à seulement 23%. De plus, les femmes sont vues dans la presse écrite à 31% contre un pourcentage moins élevé dans la région (27%). Les journalistes femmes représentent 34% seulement en comparaison avec les hommes qui sont 66%. La voix des femmes est entendue à seulement 9% sur le sujet de la violence basée sur le genre. La voix des femmes est très marginalisée dans quasiment tous les sujets les concernant directement. Enfin, les femmes

journalistes malgaches sont généralement cantonnées aux sujets « magazine » et il y a plus de femmes présentatrices que reporters/journalistes. Pendant la période étudiée en 2014, il y a eu très peu de couverture sur la violence basée sur le genre mais les médias et les femmes parlent davantage de VBG que de VIH/Sida.

Madagascar a ratifié les instruments internationaux sur le changement climatique. Il dispose également de documents officiels, y compris d'un Plan national d'adaptation au changement climatique. Ces documents pèchent cependant par l'omission de la prise en compte du genre dans leur orientation. C'est dans le cadre des mesures pour l'état de préparation (R-PP) de 2014 et de l'application de l'engagement Rio+20 que Madagascar considère l'aspect genre pour les projets qui y sont prévus. La disponibilité de données désagrégées par sexe constitue un défi dans le domaine du changement climatique, de même que des études qui font état des effets différenciés du changement climatique sur les femmes et les hommes. Il convient de noter que les femmes sont très peu représentées dans les postes de décision traitant du changement climatique.

En matière d'application du PSG, sur les 13 pays qui l'ont signé, Madagascar est le seul qui ne l'a pas ratifié. Au niveau des actions concrètes sur le terrain, il faut reconnaître que Gender Links est le principal acteur à travers notamment les centres d'excellence «gouvernance» et «médias», à travers le Sommet National sur le PSG en action, les 16 jours d'activisme contre la VBG et son projet d'entrepreneuriat pour les survivants(es) de cette violence. L'Alliance pour le PSG qui regroupe des OSC engagées dans la défense des droits humains mène également des activités d'information du public sur le Protocole, ainsi que des actions spécifiques par rapport à ses huit composantes, telles que la campagne 50/50, le genre et le VIH/Sida, le genre, la paix et la sécurité.

En définitive, en dépit des actions engagées, ce rapport révèle l'ampleur des défis auxquels le pays est confronté pour atteindre les objectifs du Protocole d'ici 2015. Les textes juridiques généralement favorables aux femmes ne semblent plus suffire pour produire les effets escomptés. Ce rapport démontre sur la base des évidences que des actions affirmatives sont absolument nécessaires pour y parvenir.



Atelier sur le genre, la paix et la sécurité à l'hôtel Colbert, Madagascar 2012.

Photo: Razanadratafa Zotonantenaina

Contexte pays



Madagascar est une île située dans le Sud-ouest de l'Océan Indien, à 500 kilomètres environ des côtes orientales du continent africain dans le canal du Mozambique. Sa superficie est de 587 041 km². Elle s'étend sur une longueur de 1500 kilomètres et sur près de 500 kilomètres dans sa plus grande largeur. Madagascar comprend plus de 5 000 kilomètres de côtes baignées à l'Ouest par le canal de Mozambique et à l'Est par l'Océan Indien. De petites îles y sont rattachées, dont les plus importantes sont Nosy Be et Sainte Marie, réputées comme destinations touristiques.

Le dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) a été réalisé en 1993. Les estimations courantes actualisées attribuent au pays une population de 23 millions d'habitants en 2014¹ dont 78% résident en milieu rural et 50,5% sont des femmes. Sa population est jeune: la moitié a moins de 18 ans et 45% moins de 15 ans. Le prochain recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) est prévu pour 2016. Le taux de croissance démographique annuel du pays est estimé à 2,5%. Les résultats de l'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement à Madagascar (ENSOMD/INSTAT

2012-2013) ont permis d'estimer un taux de fécondité encore élevé avec cinq enfants en moyenne par femme (5). Des disparités importantes subsistent entre le milieu urbain où les femmes ont en moyenne trois enfants et le milieu rural avec cinq enfants ou plus par femme. Par rapport à la précédente enquête, on note une hausse du niveau de la fécondité, le nombre moyen d'enfants par femme étant passé de plus de quatre à cinq enfants en 2012. Le taux de mortalité maternelle est estimé à 478 décès pour 100 000 naissances vivantes durant la période 2006-2013. Toujours d'après l'ENSOMD 2012-2013, 22% des ménages sont dirigés par une femme.

Madagascar est une République depuis 1958. La constitution de 2010 divise le territoire en collectivités territoriales décentralisées dotées chacune d'un budget autonome. Elles comprennent six provinces, 22 régions et 1697 communes qui seront dirigés par des élus(es), y compris les organes délibérants. D'autre part, les circonscriptions administratives comprennent 119 districts, 1400 arrondissements et 18 600 Fokontany (une subdivision administrative de base malgache. Il comprend soit des hameaux, des villages, des secteurs ou des quartiers). Pour les circonscriptions administratives, les responsables sont nommés par l'Etat.

Madagascar a acquis son indépendance en 1960 après avoir été colonie française depuis 1896. Avant la colonisation, Madagascar était constituée de plusieurs petits royaumes unifiés par la suite en une seule royauté dont les monarques successifs les plus connus ont été les reines *Ranavalona I*, *Ranavalona II*, *Rasoherina* et *Ranavalona III*, cette dernière ayant été sur le trône au moment de l'arrivée des colons qui l'ont exilée en Algérie. Le pays a connu plusieurs crises en 1972, 1991, 2002 et 2009. Ces crises apparaissent après des périodes de plus en plus courtes et ont toujours été

¹ Source : INSTAT/DDSS.

précédées d'une phase de croissance économique élevée. De fait, les crises ont stoppé ces poussées de croissance et ont entraîné une chute libre de la situation économique.² L'élection du nouveau président de la République en décembre 2013 a permis le retour à l'ordre constitutionnel. Les élections communales, régionales, provinciales et sénatoriales se dérouleront en 2015 et seront toujours organisées par la CENIT. La mise en place des institutions de la quatrième République ne sera donc effective que vers la fin de l'année 2015.

Par rapport à l'Indice de Développement Humain (IDH), Madagascar figurait au 151^{ème} rang sur 186 pays en 2013. Cinq ans de crise politique ont eu des conséquences très sévères sur les indicateurs économiques et sociaux. Les dimensions de l'impact de la crise sont particulièrement pertinentes. Avec une économie au point mort, le revenu par habitant a chuté: avec la forte croissance démographique (2.9%), la population a augmenté de plus de 3 millions de personnes entre 2008 et 2013. Avec un revenu national inchangé pour l'essentiel, le revenu par habitant en 2013 est retombé à son niveau de 2001, soit 483 USD par habitant. La pauvreté a fortement augmenté. Les

premières estimations indiquent que, de 2008 à 2013, la pourcentage de la population vivant sous le seuil de pauvreté (proportion qui était déjà élevée avant la crise) a sans doute augmenté de plus de 10 points, avec un plus grand impact entre 2011 et 2013 alors que la crise persistait. Avec un taux de pauvreté de plus de 92%, soit une personne vivant avec un seuil de 2 dollars par jour, Madagascar est désormais un des pays les plus pauvres au monde. Les indicateurs sociaux se sont détériorés: en dépit de l'aide liée à la crise dans les secteurs sociaux, le nombre d'enfants non scolarisés a augmenté, peut-être de plus de 600 000. La malnutrition aiguë des enfants reste un problème critique et a augmenté dans certaines zones de plus de 50%. (Source : Banque Mondiale, Rapport Madagascar 2013)

De par sa position géographique, Madagascar est membre du marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), de la Commission de l'océan Indien (COI) et de la Communauté pour le Développement de l'Afrique australe (SADC). C'est au sein de l'Afrique orientale et australe (AFOA) que Madagascar négocie l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union Européenne.³ Les



Danse traditionnelle, Madagascar, Toamasina II 2013.

Photo: Razanadratafa Zotonantainaina

² Banque Mondiale, 2013.
³ EDSMD-IV, 2008-2009.

échanges commerciaux de Madagascar avec les différents continents se présenteraient comme suit: Europe (56.4% des exportations et 24.2% des importations) ; Amérique du Nord (21.1% et 6% respectivement); Asie (7.5% et 34.8% respectivement) ; Afrique et Océan Indien (7.8% et 10.6% respectivement).⁴ Ceci montre que l'économie de Madagascar est encore faiblement intégrée dans la sous-région à laquelle est appartient. Mais la période transitoire de 2009 à 2013 a été marquée par la suspension de Madagascar au sein de l'Union africaine (UA) et de la SADC. Le financement des bailleurs de fonds traditionnels a également été suspendu, sauf pour les projets humanitaires. Une fois les résultats des élections acceptés comme démocratiques, crédibles et transparentes par la communauté internationale, Madagascar est revenu dans le concert des nations (réintégration de Madagascar au sein de l'UA de la SADC, éligibilité au sein de l'AGOA etc.).

Sur le plan culturel, Madagascar forme un ensemble cohérent où toutes les ethnies, malgré des variations dialectales, parlent la même langue, le malgache, langue indigène qui porte des influences évidentes à la fois des langues malayo-polynésiennes et du kiswahili. De même, les

coutumes, malgré les différences régionales, sont basées dans l'ensemble sur le respect, sinon le culte aux ancêtres.

En raison de la rareté des sources écrites, on sait peu de choses de l'organisation des sociétés qui ont peuplé Madagascar au début du premier millénaire avant J.C. selon certaines sources, au premier siècle après J.C selon d'autres sources. Il semble en tout cas qu'une certaine forme de matriarcat⁵ ait eu cours, comme le suggère entre autres le fait qu'à un moment de l'histoire précoloniale, plusieurs ethnies avaient une reine comme chef. Même actuellement, il existe des reines et des princesses en titre ou qui se trouvent dans la ligne de succession des chefs au sein de plusieurs ethnies.

Il ne fait pas de doute que deux siècles d'influences européennes - par l'évangélisation à partir du début du 19ème siècle et la colonisation française à la fin du même siècle - ont changé de nombreux aspects des mentalités, en particulier en milieu urbain. Et malgré l'ampleur des sacrifices consentis dans la lutte pour l'indépendance, tout au long de la période coloniale, on note aujourd'hui encore un conservatisme certain, tant en matière de religion que dans l'administration où perdurent

de nombreuses pratiques qui étaient depuis longtemps abolies au sein de l'administration de l'ancienne puissance coloniale.

Ce conservatisme est illustré par quelques faits actuels, qui démontrent la lenteur du changement, mais aussi quelques-unes des tensions qui animent la société malgache contemporaine:



Approche pacifique de la lutte contre la VBG à Morondava Madagascar.

Photo: Razanadratafa Zotonantenaina

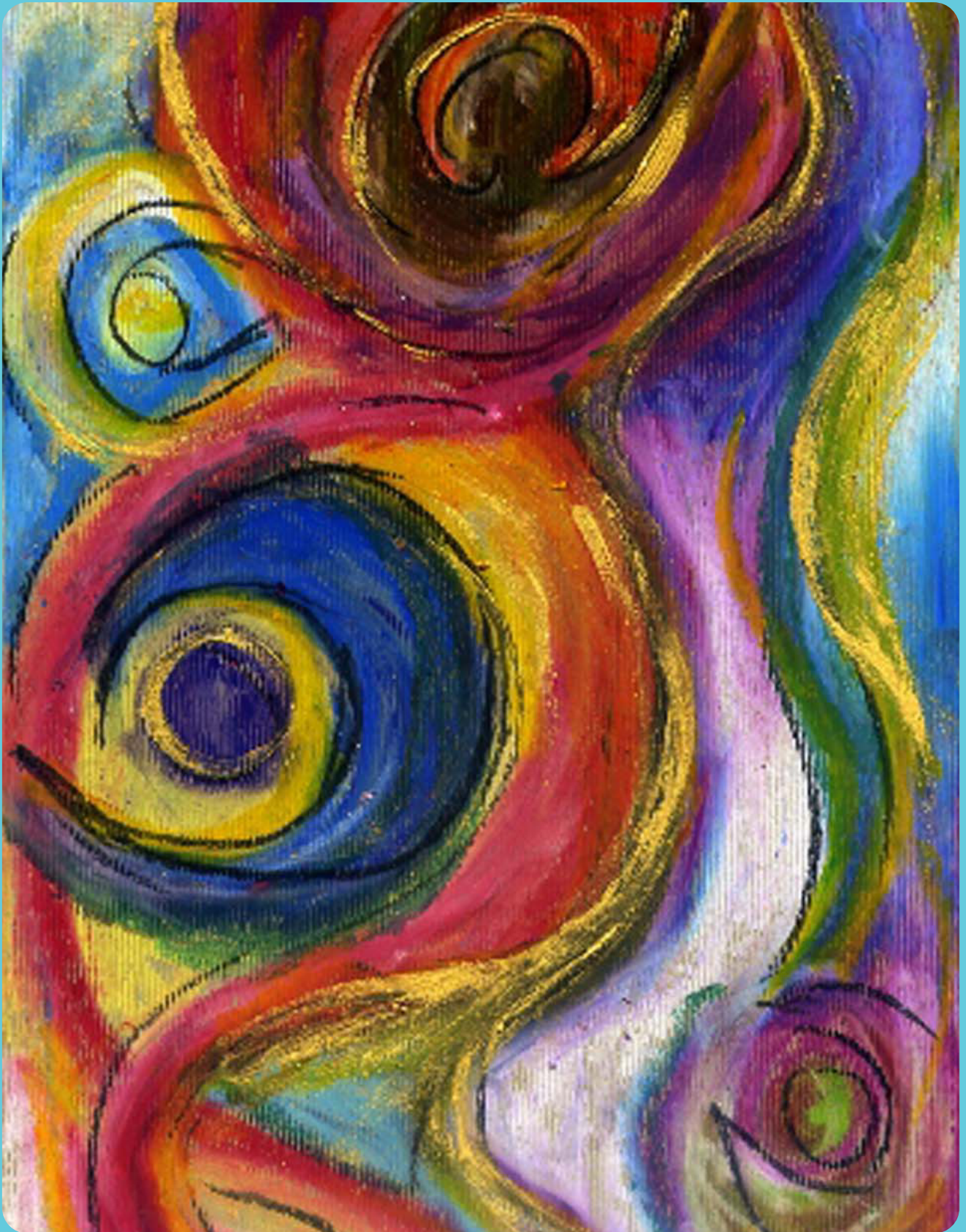
⁴ Chiffres tirés de La Lettre de Madagascar N°5-Mai 2009, publiée par le Service Economique de l'Ambassade de France à Antananarivo.
⁵ Il a souvent été noté combien il est significatif que le mot « firenena » (la nation) ait pour racine le mot « reny » (la mère). La nation serait donc formée de toutes les personnes qui descendent d'une même mère, à la différence des mots d'origine latine comme « patrie » qui traduisent bien la prédominance du père dans la définition d'une communauté d'appartenance.

- En 2004, les femmes ne détenaient que 9.6% des sièges parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat et 10.6% de sièges en 2009⁶ et ce malgré tous les engagements internationaux pris par Madagascar dans le sens de la parité hommes-femmes ;
- Seulement 30%⁷ de femmes décident de la façon dont elles vont utiliser l'argent qu'elles gagnent (33% en 2008⁸) et dans 58% (63 % en 2008) des cas, cette décision est prise conjointement avec le mari/partenaire. Cet état de choses est conforme à la loi qui accorde toujours au mari le statut de chef de famille ;
- Le mariage précoce des filles est considéré comme norme sociale dans beaucoup de régions en dépit des réformes législatives quant à la majorité matrimoniale fixée à 18 ans pour l'homme et la femme.⁹ Ceci reste possible parce que souvent, surtout en zones rurales, les personnes concernées (les jeunes mariés et leurs familles), mais aussi l'officier de l'Etat civil ne sont pas au courant de la nouvelle loi.

En résumé, tantôt la loi existe mais elle n'est pas appliquée, soit par manque d'informations, soit de volonté politique, tantôt la loi nationale demeure en contradiction avec les engagements internationaux. La non-application de la loi explique sans doute les résultats de l'ENSOMD 2012-2013 qui font apparaître que 29% des femmes et 26% des hommes de 15 ans à monter n'ont aucun niveau d'instruction ou encore que 43% des femmes et 38% des hommes ne sont exposés à aucun média, si ce n'est une fois la semaine. Aucune amélioration n'a été constatée par rapport à l'EDSMDIV 2008-2009.

Enfin, le développement du pays doit tenir compte des enjeux multiples engendrés par le changement climatique. L'état avancé de la déforestation, l'exploitation irrationnelle des ressources naturelles, la hausse de la température, le tarissement des cours d'eau constituent des facteurs de risque importants qui peuvent bouleverser davantage la vie communautaire et les activités économiques, et ce au détriment des femmes et de la parité.¹⁰

⁶ Source : Suivi des OMD.
⁷ ENSOMD/INSTAT 2012-2013.
⁸ EDSMD-IV, 2008-2009.
⁹ Suivi des OMD.
¹⁰ Idem.



«Une question de culture»

Anushka Virahsawmy